Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20261113-261109-3-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 9 novembre 2026

PUBLIE LE : 13 NOV. 2026

Délibération n°261109-3 : Adhésion au groupement de commandes pour les assurances Incendie, Accidents et Risques Divers (IARD) – Période 2028-2031

L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le trois novembre, s'est réuni dans les locaux de la CU GPS&O Rue des Chevries à Aubergenville, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2026

PRESENTS

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE	Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE Christine ALLIBERT-FUMINIER, DELEGUEE TITULAIRE
CCPIF	Alain GAGNE, DELEGUE TITULAIRE
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE	François DAZELLE, PRESIDENT Clément MADORE, DELEGUE TITULAIRE Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE Jean-Claude BREARD, DELEGUE TITULAIRE Jean-Pierre DOS SANTOS, DELEGUE TITULAIRE Patrick MEUNIER, DELEGUE TITULAIRE Philippe CORBIER, DELEGUE TITULAIRE Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE Yann PERRON, DELEGUE TITULAIRE Maryse DI BERNARDO, DELEGUEE TITULAIRE Christophe NICOLAS, DELEGUE SUPPLEANT Philippe JUMEAUCOURT, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE	Alexandre GREVET, DELEGUE TITULAIRE Fréderic RAUX, DELEGUE TITULAIRE Aline BILLET, DELEGUEE TITULAIRE Emmanuel HAÏAT, DELEGUE SUPPLEANT Olivier BACCALA, DELEGUE SUPPLEANT Priscille PEUGNET, DELEGUEE SUPPLEANTE
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE	Gilles LÉCOLE, DELEGUE TITULAIRE Fabrice LEPINTE, DELEGUE SUPPLEANT Catherine ARENOU, DELEGUEE SUPPLEANTE Sabine OLIVIER, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs *: Néant*

Communauté non représentée *: Néant*

Assistaient à la séance *:*

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys

Madame Camille LACHERÉ, Directrice des Finances mutualisée d'Unilys

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20261113-261109-3-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Communauté Urbaine	:	**1**
Communauté d'Agglomération	:	**1**
Communauté de communes	:	**1**
QUORUM	:	**9**
Délégués présents	:	***15***
Pouvoirs	:	***/***
Délégués comptant pour le vote	:	***14***

VALOSEINE / CS – 261109-3

Accusé de réception en préfecture
078-200062461-20261113-261109-3-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

OBJET : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ASSURANCES INCENDIE, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS (IARD) – PÉRIODE 2028-2031

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8 relatifs aux groupements de commandes ;

VU la délibération n° 2026-11 du Conseil d'administration du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne en date du 7 avril 2026, approuvant notamment la constitution du nouveau groupement de commandes pour les assurances IARD et les termes de sa convention constitutive ;

VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour les assurances IARD pour la période 2028-2031, annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT l'arrivée à échéance, au 31 décembre 2027, des contrats d'assurances souscrits dans le cadre du groupement de commandes actuellement coordonné par le CIG ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le Syndicat de participer à une procédure de mise en concurrence mutualisée afin de répondre à ses besoins en matière d'assurances ;

LE COMITÉ,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances Incendie, Accidents et Risques Divers (IARD), coordonné par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, pour la période 2028-2031, en vue de participer aux consultations relatives aux assurances dommage aux biens, responsabilité civile, flotte automobile, protection fonctionnelle et protection juridique ;

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention constitutive ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;

PREND ACTE de la désignation du CIG Grande Couronne en qualité de coordonnateur du groupement, habilité à organiser les procédures de passation ainsi qu'à signer et notifier les marchés pour le compte de ses membres, conformément aux stipulations de la convention constitutive ;

DIT que les dépenses afférentes à la participation financière au groupement ainsi qu'aux contrats d'assurances qui seront, le cas échéant, souscrits par le Syndicat seront inscrites aux budgets des exercices concernés.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 12 NOV. 2026

Transmis en préfecture et affiché le 13 NOV. 2026

Pour Extrait Conforme

Yann PERRON
Secrétaire de séance

Francois DAZELLE
Présidente du Syndicat Intercommunal

La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.